



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06/01

Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation :

19 juin 2026

Affichage de la convocation :

19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER, Géraldine CHAMBEFORT, Christian JUFFET, Michèle ALVES, Robert HERPOYAN, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Olivier TRAGLIA, Sandra DULIEU, Nadia BAHARIAN, Léo LOISEL, Emeline GENELOT, Nikita FERRACHAT.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
 présents : 18
 procurations : 6
 absents : 3
 votants : 24

EXCUSES : Yvan HERZIG, (Procuration à C. CHARTON), Alain VIEUX, (Procuration à D. MONCHANIN), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER), Jean-Yves PERRIER (Procuration à N. BAHARIAN), Pierre PETIT (Procuration à N. BOURGEOIS), Ouafae ALAMI (Procuration à P. GOUBET).

ABSENTS : Martine TERRIER, Maryse BOULANGER, Romain ARMELLIÉ.

Mme Sandra DULIEU a été élue secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 30 mars 2026 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 30 mars 2026 pour la période du 30 mars 2026 au 15 juin 2026 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

DIA00137626A0012	NON PREEMPTION	16/04/2026	5 rue du Torrent	BATI SUR TERRAIN PROPRE
DIA00137626A0013	NON PREEMPTION	19/05/2026	10 chemin des Bottes	BATI SUR TERRAIN PROPRE
DIA00137626A0014	NON PREEMPTION	19/05/2026	24 montée de la Paroche	BATI SUR TERRAIN PROPRE

1- Marchés publics passés sous la forme adaptée

Titre	N° marché	Entreprise	Code Postal	Montant HT	Montant TTC	Date de notification
Curage de réseaux EU – EP et fraisage de canalisations	2026-01-S	RAY ASSAINISSEMENT	38230	12 685.00€	15 222.00€	13/05/206
AMO – gestion de la restauration scolaire, extrascolaire, crèche et portage de repas	2026-02-PI	CANTINEO	69360	12 500€	15 000€	15/06/2026

3. Délivrances et reprises de concessions cimetière

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
27/04/2026	CO n°37	15	1 ^{ère} dem.
29/04/2026	AC n°14	30	Renouv.
04/05/2026	CO n°38	15	1 ^{ère} dem.
06/05/2026	CO n°10	15	Renouv.
06/05/2026	C n°70	30	1 ^{ère} dem.
21/05/2026	D n°30	50	Renouv.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
 La délibération n'est pas soumise au vote.

Le Maire
 Pierre GOUBET

